

## AUTORISATION PARENTALE relative au RAMASSAGE SCOLAIRE

**(cette autorisation concerne uniquement les enfants d'élémentaire)**

Si vous souhaitez autoriser votre (vos) enfant(s) à partir seul(s) de l'arrêt du bus le soir, merci de compléter le formulaire ci-dessous et nous le retourner OBLIGATOIREMENT via le portail familles. Cette autorisation sera valable pour toute l'année scolaire 2023-2024.

Je soussigné(e)

responsable légal(e), autorise

### 1ER ENFANT

Nom

Prénom

Classe

### 2EME ENFANT

Nom

Prénom

Classe

### 3EME ENFANT

Nom

Prénom

Classe

à partir seul(s) de l'arrêt du bus et décharge ainsi la ville de Giberville de toute responsabilité en cas d'accident survenant après la descente du bus.

### REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Les informations recueillies par la Mairie de Giberville ont pour finalité la gestion des services périscolaires. Elles sont uniquement destinées aux agents en charge de leur traitement et ne seront pas cédées ou transmises à des tiers. Les données sont conservées pendant la durée légale d'utilité administrative correspondante au traitement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, dit RGPD, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données. Pour exercer ces droits ou pour toute question, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Giberville : [rgpd@cdg14.fr](mailto:rgpd@cdg14.fr)

Date